

# ARGUMENTATION DE LA DECISION DE LA CME RESTREINTE DU 22 JUIN 2009

## Concernant le renouvellement du Dr Pierre PARESYS dans ses fonctions de chef de service.

Voici quelques éléments qui ont motivé la CME Restreinte à l'approbation de la candidature du Docteur Pierre PARESYS au renouvellement de la chefferie de service :

1) Amélioration de l'offre de soins sur son secteur (secteur 59 G 04) avec en particulier développement de la politique de psychiatrie de liaison auprès des différentes institutions de son secteur et notamment auprès de la polyclinique de Grande Synthe, dans un contexte socio-démographique particulièrement difficile puisqu'il s'agit d'une population surexposée à la précarité tant du point de vue sociologique que économique. En ce sens, la CME a toujours reconnu le militantisme et l'engagement profond de ce chef de service autour des missions de service public.

2) Le Docteur PARESYS a doublé l'ensemble de ses effectifs médicaux entre le début de sa prise de fonction de chef de service et la période actuelle, dans un contexte démographique particulièrement délétère sur le plan de la profession médicale : il a su rendre particulièrement attractive la profession de praticien hospitalier en psychiatrie dans des secteurs proches du désert médical et très éloigné de la métropole lilloise.

3) Le Docteur PARESYS a appliqué de manière extrêmement rigoureuse la politique de secteur, favorisant clairement les organisations de soins et qui privilégie :

- la continuité de prise en charge des patients quelque soit leur lieu de résidence, leur modalité de prise en charge, et leur pathologie.
- la valorisation des alternatives à l'hospitalisation avec développement en particulier d'outils modernes et implantés stratégiquement de manière destigmatisante (implantation notamment d'une maison thérapeutique).

4) Comme chef de service, il a très vite mis en place une organisation performante de la permanence médicale visant à optimiser les moyens médicaux, à éviter ainsi les actes redondants et à garantir en permanence une offre de soins sur les plages notamment horaires quotidiennes de 8 heures 30 à 18 heures 30. En ce sens, il a donc mis en place les bases d'une autonomie sectorielle qui pourront être réutilisées lors de la relocalisation à venir de son secteur.

5) Son implication dans le fonctionnement de l'institution se traduit actuellement par l'accueil des patients qui ne peuvent être admis par les autres secteurs de l'EPSM Des Flandres, de la même façon qu'il a accueilli de 1999 à 2003 les patients des secteurs provisoires de DOUAI (59G027). Il a ainsi, par une politique de secteur active, rendu de fait, une partie de ses lits d'admissions disponibles pour permettre l'accueil des patients des autres secteurs, au détriment du confort de travail pour ses équipes.

6) Depuis 15 ans, ce chef de service s'est toujours impliqué dans la vie insitutionnelle. Faut-il rappeler qu'il a été président de CME de 1995 à 1999, et que pendant son mandat il a jeté les bases d'une profonde réforme et réorganisation de la vie hospitalière en participant à la conception et à l'élaboration d'un projet médical très novateur dont nous lui sommes encore redevable puisque elle jetait les principes de la relocalisation des lits et du développement des alternatives à l'hospitalisation. A ce titre, le Docteur PARESIS a su articuler l'ensemble des projets des différents secteurs de psychiatrie adulte et de psychiatrie infanto-juvénile avec une conception sectorielle de service public moderne et rationnelle.

7) Il anime, en collaboration étroite avec le secteur de psychiatrie infanto-juvénile, les projets d'hospitalisation mère/enfant et la construction du réseau périnatalité qui doit se mettre en place dans les années à venir.

8) Comme chef de service, il a toujours œuvré pour le maintien sur le plan quantitatif et qualitatif de ressources humaines de son secteur puisqu'il a toujours tenu compte de la pénibilité du travail infirmier en particulier, qu'il a porté un haut intérêt à la formation professionnelle de son personnel et que dans un souci de transparence et de démarche participative, il a absolument tenu à ce que l'ensemble des réunions prévues par la loi hospitalière soient très vite mise en place dans son service et effectives.

9) Son engagement dans les projets de son secteur, en particulier la relocalisation des lits d'hospitalisation et la réorganisation que cela implique, sont des éléments essentiels de la garantie d'une réalisation de ces opérations avec sérieux.

Fait à Dunkerque,  
Le 3 juillet 2009

**Le Président de la CME**

**Eric SALOME**